

Transformation des fruits et légumes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les différents procédés de transformation et de conservation des fruits et des légumes pour un produit sain et certifiable en bio
- Connaître la réglementation en vigueur pour les produits transformés

CONTENU

- Caractéristiques générales des fruits et légumes, risques microbiologiques et choix de traitement de conservation
- Présentation de différents procédés et des étapes de fabrication : produits gélifiés, boissons à base de fruits, conserves par pasteurisation ou par stérilisation
- Réglementation concernant la transformation, l'étiquetage, la conception des locaux
- Paramètres à maîtriser et auto-contrôles
- Matériels, locaux et équipements : capacités, coûts

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques en salle illustrés par des exemples concrets

Echanges entre participants et intervenant

Démonstrations d'autocontrôles

Moyens matériels :

Pas de matériel spécifique nécessaire

INFOS PRATIQUES

Lieu : secteur Carros

Date : mardi 24 & mercredi 25 octobre 2023

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant : CFPPA Florac

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs :

Prise en charge à 100% par les fonds VIVEA

340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 23/10/2023.
- **Inscription via le formulaire ICI**
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire ICI
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH)**, nous contacter.